

Politique d'accessibilité du CEPEC

L'objectif du CEPEC est de créer un environnement favorable pour tous les apprenants, ce qui suppose de lever autant que possible les obstacles à l'inclusion de tous. Cette politique englobe l'accessibilité des locaux et matériels et la possibilité d'aménagements de cursus pour répondre aux besoins de tous les stagiaires.

Mise à jour septembre 2024



1. Assistance personnalisée

Une équipe composée des responsables pédagogiques et de la référente handicap est dédiée pour répondre aux besoins d'aménagements spécifiques. Vous pouvez contacter la référente handicap : s.fornero@cepec.org
0770052939

2. Accessibilité des locaux



Places de parking réservées
Rampes d'accès.
Equipements extérieurs
Sanitaires adaptés.

3. Sécurité

La sécurité est une priorité au CEPEC. Des pictogrammes signalent les points de rassemblement en cas d'évacuation. Des alarmes avec signaux lumineux sont installées dans les toilettes pour les personnes malentendantes.



4. Procédure de demande d'aménagements pédagogiques

Le CEPEC pratique des aménagements pédagogiques à la demande des personnes pouvant justifier d'une situation de handicap. Ces aménagements peuvent concerner aussi bien les modalités d'enseignement que d'évaluation. Ils sont étudiés au cas par cas afin de s'adapter au mieux aux besoins spécifiques de chaque personne.

Etude des demandes d'adaptations
faites par courriel à votre responsable pédagogique assorties de justificatifs. Ces demandes sont étudiées en commissions avec la référente handicap.

Mise en œuvre
Application des aménagements tout au long du cursus, avec suivi régulier.

1

2

3

4

Élaboration d'un PPF

Conception d'un projet personnalisé de formation, avec l'équipe pédagogique.

Évaluation et ajustement

Révision périodique du PPF pour s'assurer de son efficacité et l'adapter si nécessaire.